Secrétariat de la Commission de coopération environnementale

Rapport d'activité

Juin 2005

Message du directeur exécutif

William V. Kennedy
Directeur exécutif de la CCE

Chers amis et collègues,

Lors de notre session du Conseil de juin 2005, la Commission de coopération environnementale (CCE) a adopté un nouveau plan stratégique qui guidera nos travaux au cours des cinq années à venir. Alors que nous nous engageons dans cette nouvelle voie, il m'apparaît opportun de faire le point sur nos réalisations des douze derniers mois. Comme toujours, l'année qui s'achève a été une période très active; notre personnel de recherche, les nombreux représentants officiels du Canada, du Mexique et des États-Unis et les autres intervenants ont travaillé avec ardeur à la réalisation des programmes de la Commission, au moment où nous mettions en œuvre les nouvelles priorités établies par le Conseil lors de sa dernière session, à Puebla (Mexique).

Comme toujours, la promotion de la coopération à l'échelle régionale et la facilitation de la participation du public ont été des sphères d'activité de première importance pour le Secrétariat de la CCE. Nous avons recueilli l'avis de centaines de gens qui ont pris part à des réunions ou qui nous ont transmis des observations sur des dizaines de documents de travail et de rapports. Nos activités continuent de susciter un vif intérêt et notre site Internet reçoit la visite d'environ 38 000 utilisateurs tous les mois. Et nos rapports continuent de faire l'objet d'une forte demande : par exemple, quelque 3 700 exemplaires du premier rapport complet sur les émissions atmosphériques des centrales électriques nord-américaines (décrit plus en détail ci-dessous) ont été téléchargés depuis sa publication en janvier 2005.

Pour couronner l'année, la CCE a eu l'honneur de recevoir un prix régional de l'*International Association for Impact Assessment* (Association internationale pour l'évaluation des incidences environnementales), en témoignage du « déploiement d'efforts exceptionnels en vue de résoudre les problèmes environnementaux régionaux en Amérique du Nord, de contribuer à la prévention des différends touchant l'environnement et le commerce, et de promouvoir l'application efficace de la législation de l'environnement ».

Le présent rapport d'activité ne décrit que quelques-uns des faits saillants de l'année qui se termine. Avec le recul, il est clair que nous avons de multiples succès à célébrer. Il n'en demeure pas moins que de nombreux défis nous attendent à l'avenir. Nous vous invitons à continuer de travailler avec nous afin de protéger l'environnement nord-américain et d'en améliorer la qualité.

Un premier rapport comparatif sur les émissions atmosphériques des centrales électriques

En janvier 2005, la CCE a publié *Les émissions atmosphériques des centrales électriques nord-américaines*, soit le tout premier rapport comparatif sur les émissions atmosphériques de plus de 1 000 centrales électriques alimentées aux combustibles fossiles au Canada, au Mexique et aux États-Unis. À partir de données sur les émissions pour l'année 2002, ce rapport documente les rejets dans l'air de dioxyde de soufre, d'oxydes d'azote, de mercure et de dioxyde de carbone, centrale par centrale, en fonction de la production brute et par unité d'électricité produite.

Ce rapport fournit les renseignements dont les consommateurs, les gestionnaires des centrales et les responsables des politiques ont besoin pour prendre des décisions éclairées sur l'utilisation, la production et la réglementation de l'électricité produite à partir de combustibles fossiles — l'une des plus importantes sources de pollution en Amérique du Nord. Il marque une étape importante dans la promotion de la coopération à l'échelle nord-américaine, sous forme de collecte, d'échange et de diffusion d'une information environnementale comparable par le Canada, le Mexique et les États-Unis.

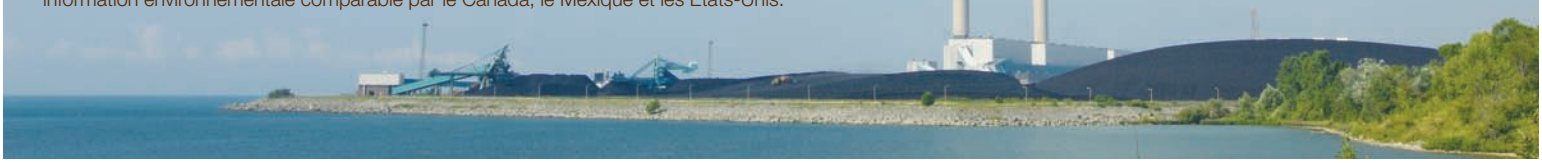

Le Mexique éliminera le lindane

Lors d'une réunion du Groupe de travail nord-américain de la CCE chargé du lindane, en octobre 2004, les représentants du Mexique ont annoncé leur intention d'éliminer graduellement sur leur territoire toutes les utilisations de cette substance chimique toxique. La réunion se déroulait dans le cadre d'une initiative trinationale visant à établir un Plan d'action régional nord-américain pour réduire ou éliminer le lindane, sous l'égide du programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) de la CCE.

L'Environmental Protection Agency (EPA, Agence de protection de l'environnement des États-Unis) a réitéré son intention de réévaluer le maintien de l'homologation des six dernières utilisations autorisées du lindane pour le traitement des semences, après la réception de résultats d'essais additionnels. L'EPA prévoit que cette réévaluation sera terminée d'ici août 2006. Pour sa part, le Canada a cessé d'utiliser le lindane dans le secteur agricole à la fin de 2004.

Le lindane est une substance chimique toxique, persistante et biocumulative qui s'accumule dans l'environnement, ainsi que dans l'organisme des animaux et des poissons, puis se retrouve dans l'organisme humain où il s'accumule dans les tissus adipeux et le lait maternel. Il est associé depuis longtemps à des irritations cutanées et à des nausées, mais il peut entraîner des convulsions et même la mort à la suite d'une exposition aiguë.

Publication du rapport sur le maïs

Après une étude indépendante qui a duré plus de deux ans, le rapport *Le maïs et la biodiversité : Les effets du maïs transgénique au Mexique* a été publié en novembre 2004. Il comprend une série de conclusions et de recommandations formulées par un groupe consultatif international constitué par le Secrétariat de la CCE.

En 2002, on avait demandé au Secrétariat de la CCE d'étudier les effets du maïs transgénique au Mexique en vertu de l'article 13 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). Les auteurs de cette demande, soit 21 communautés autochtones de l'État d'Oaxaca et trois groupes mexicains de défense de l'environnement, s'inquiétaient des répercussions éventuelles du maïs génétiquement modifié sur les variétés indigènes de maïs du Mexique.

D'après les conclusions du rapport, les variétés actuelles de maïs transgénique que l'on trouve au Mexique sont peu susceptibles d'avoir des effets néfastes sur la biodiversité, la diversité génétique ou la santé humaine. Néanmoins, puisque très peu d'études ont été menées à ce sujet au Mexique, le groupe consultatif fait une série de recommandations visant, à titre de précaution, à réduire les risques d'une introgression involontaire en sensibilisant les agriculteurs, de même qu'en procédant à l'étiquetage ou à la mouture du maïs importé en provenance de pays où l'on cultive des variétés transgéniques, à moins que ce maïs importé ne soit expressément destiné à des utilisations finales homologuées.

Le rapport ne reflète pas nécessairement les vues du Conseil de la CCE ni des gouvernements du Canada, du Mexique ou des États-Unis. On peut en télécharger un exemplaire sur le site Internet suivant : **www.cec.org/mais**.

Une première en cartographie pour l'Amérique du Nord

La première carte de l'Amérique du Nord à être établie conjointement par les trois pays nord-américains, et à être mise à jour en ligne à des fins d'utilisation publique, a été parachevée l'an dernier dans le cadre d'un projet réalisé par la CCE en collaboration avec l'Atlas du Canada (service relevant de Ressources naturelles Canada), l'*Instituto Nacional de Estadística, Geografía e Informática* (Institut national de statistique, de géographie et d'informatique) du Mexique et le National Atlas des États-Unis.

Pour réaliser cette carte « vivante », les cartographes ont combiné et harmonisé les données nationales sur les routes, les voies ferrées, les lieux habités, les frontières politiques, l'hydrologie, la bathymétrie, la glace de mer et les glaciers à l'échelle de 1/10 000 000; il en résulte une carte homogène, sans discontinuité d'un pays à l'autre dans les données, de l'Amérique du Nord.

L'information peut être utilisée gratuitement par quiconque souhaite créer sa propre carte thématique sur les ressources, l'environnement, la société ou l'économie. Par exemple, la CCE a cartographié les données environnementales pour publier, en juin 2005, la carte intitulée *B2B : Un plan directeur pour la conservation de la région Baja-Béring*, en se servant de l'Atlas comme base pour représenter les écorégions prioritaires le long de la côte du Pacifique du continent nord-américain.

Dans quelle mesure votre organisation est-elle écologique?

Plus les organisations prennent conscience des avantages économiques et environnementaux de l'écologisation des achats, plus elles ont besoin d'outils et de renseignements fiables pour pouvoir mettre en œuvre des programmes d'approvisionnement écologique. En conséquence, la CCE a mis au point un outil d'évaluation en ligne des programmes d'approvisionnement (appelé « Éco-Éval ») dans le cadre de son Projet sur les achats écologiques en Amérique du Nord. L'outil est composé d'un guide des pratiques exemplaires, ainsi que d'un questionnaire d'autoévaluation qui permet d'attribuer une note au programme d'approvisionnement d'une entreprise ou d'une organisation, et de comparer celui-ci aux pratiques adoptées par d'autres chefs de file dans le domaine.

Éco-Éval est à la fois un système d'évaluation et un outil éducatif qui accroîtra la sensibilisation et stimulera l'action en matière d'écologisation des achats. Il est conçu pour aider les acheteurs professionnels à évaluer et à améliorer les pratiques d'approvisionnement de leur organisation.

On a accès à Éco-Éval sur le site suivant : **www.cec.org/eco-sat/francais**.

Délimitation d'une série d'habitats océaniques essentiels

Pour marquer la Journée mondiale des océans de 2005, la CCE et le *Marine Biology Conservation Institute* (Institut de biologie de la conservation du milieu marin) ont publié un nouveau livre et une carte d'accompagnement où sont délimités 28 environnements aquatiques que les spécialistes du milieu marin jugent essentiels à la préservation de la diversité biologique le long de la côte Ouest de l'Amérique du Nord.

Ce livre, intitulé *Marine Priority Conservation Areas: Baja California to the Bering Sea* (Les aires marines de conservation prioritaires : de la Baja California à la mer de Béring), présente des informations essentielles sur la biodiversité, l'importance écologique de chaque habitat délimité et les menaces qui pèsent sur chacun d'entre eux. Les aires de conservation prioritaires (ACP) ont été choisies en fonction de leur importance écologique pour l'Amérique du Nord, et des possibilités d'y mener des activités de conservation afin de lutter contre les menaces décelées pour la biodiversité.

Une carte d'accompagnement, intitulée *B2B : Un plan directeur pour la conservation de la région Baja-Béring*, illustre les 28 ACP et met l'accent sur trois espèces migratrices qui sont actuellement visées par des efforts de conservation trinationaux : le rorqual à bosse, le puffin à pieds roses et la tortue luth. Ces trois espèces marines ont été sélectionnées l'an dernier pour faire l'objet des tout premiers Plans d'action nord-américains de conservation, qui ont pour but d'élaborer une démarche commune de conservation afin de réduire les menaces existantes, d'échanger des connaissances spécialisées et de communiquer des renseignements importants au public ainsi qu'aux responsables de la protection de la faune.

© Phillip Colla, Oceanlight.com

À l'heure des comptes attire l'attention sur les émissions de plomb

Le rapport de cette année de la série *À l'heure des comptes* présente les données les plus complètes qui aient été compilées jusqu'à présent sur les rejets et les transferts de plomb (et ses composés) effectués par les établissements industriels en Amérique du Nord. Le neuvième rapport annuel de la série, qui analyse les données comparables relatives à 203 substances chimiques déclarées par les établissements industriels aux gouvernements du Canada et des États-Unis, révèle que les rejets de plomb se sont élevés à 43,3 millions de kilogrammes en 2002 — dont des émissions atmosphériques de plus de 960 000 kg.

Dans le passé, les sources mobiles étaient à l'origine de la majeure partie des émissions atmosphériques de plomb; cependant, les politiques adoptées au Canada et aux États-Unis ont entraîné une diminution radicale des concentrations de ce métal dans l'environnement. Aux États-Unis seulement, les concentrations de plomb dans l'air ont chuté de 94 % entre 1983 et 2002.

Au total, en 2002, 1,5 million de tonnes de substances chimiques toxiques ont été rejetées dans l'air, dans l'eau, sur le sol et par injection dans des puits souterrains; en outre, les établissements industriels ont transféré un million de tonnes de substances toxiques à d'autres installations à des fins de recyclage, et transféré un volume additionnel d'un demi-million de tonnes à des fins de récupération d'énergie.

La CCE continue de soutenir la mise au point, au Mexique, d'un registre des rejets et des transferts de polluants à déclaration obligatoire et à données publiquement accessibles : *le Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes* (RETC, Registre des émissions et des transferts de contaminants). Le Mexique a confirmé plus tôt cette année que la déclaration des rejets et transferts de 104 substances chimiques serait obligatoire pour l'année 2005, et il commencera en 2006 à diffuser publiquement les données recueillies.

Pour avoir accès aux registres nationaux des rejets et des transferts de polluants, ou pour faire des recherches dans la base de données *À l'heure des comptes en ligne* selon la substance chimique, l'établissement, le secteur d'activité ou la région géographique, visiter le site suivant : **www.cec.org/takingstock**.

Commission de coopération environnementale
393, rue St-Jacques Ouest, bureau 200
Montréal (Québec) Canada H2Y 1N9
T (514) 350-4300 • **F** (514) 350-4314
Courriel : info@cec.org **http://www.cec.org**

L'inventaire mexicain des émissions atmosphériques est presque terminé

Des représentants des gouvernements étatiques et fédéral du Mexique, de la *Western Governors' Association* (Association des gouverneurs des États de l'ouest des États-Unis), de l'EPA et de la CCE se sont récemment réunis à Ciudad Juárez (Chihuahua) afin d'annoncer le parachèvement d'un inventaire des émissions atmosphériques pour six États septentrionaux du Mexique, qui servira de base à un inventaire national dont la réalisation devrait être complétée plus tard cette année.

L'information compilée aidera les planificateurs de la qualité de l'air à concentrer leurs efforts sur les principales sources de pollution atmosphérique qui causent des dommages à l'environnement, et qui nuisent à la santé des habitants des collectivités situées de part et d'autre de la frontière américano-mexicaine.

La CCE assure un soutien constant à cette initiative depuis quatre ans. L'an dernier, la Commission a aidé le *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles) et l'*Instituto Nacional de Ecología* (INE, Institut national d'écologie) à organiser des ateliers réunissant les responsables de la réalisation des inventaires dans chaque État mexicain. Dans le cadre de ces ateliers, on a également dispensé une formation aux fonctionnaires des États sur les nouvelles exigences de déclaration au RETC à l'échelon étatique.

Le nombre de communications de citoyens atteint un sommet

En 2004, l'Unité des communications sur les questions d'application de la CCE a reçu sept communications, ce qui égalait le record antérieur quant au nombre de communications reçues au cours d'une même année. Le dixième et plus récent dossier factuel constitué par la Commission, sur la communication Molymex II, a été publié en octobre 2004. Le Secrétariat a reçu huit communications depuis juillet 2004; trois d'entre elles ont été classées et les cinq autres sont en cours d'examen. Six communications reçues antérieurement demeurent aussi à l'étude.

Actuellement, le Secrétariat est en train de constituer des ébauches de dossier factuel pour quatre communications à l'étude : Pâtes et papiers, Exploitation forestière en Ontario I et II, Technoparc de Montréal et Alca-Iztapalapa II. Un cinquième dossier factuel est presque terminé (Tarahumara). On attend que le Conseil se prononce sur les recommandations du Secrétariat en faveur de la constitution de dossiers factuels pour les communications Véhicules automobiles au Québec, Alca-Iztapalapa II et Lac de Chapala II. En outre, le Secrétariat examine s'il convient ou non de recommander la constitution de dossiers factuels pour les communications Centrales électriques au charbon et Carrière de gravier à Puerto Peñasco, et il a accordé un délai pour la présentation de renseignements supplémentaires concernant la communication Îles Coronado.

On peut consulter tous les dossiers factuels et toutes les communications de citoyens sur le site suivant : **www.cec.org/citizen**.